

Conditions de participation au "Concours de l'Euro" de Sporttip

GÉNÉRALITÉS

« Concours EM » (ci-après « le concours ») est le nom d'un jeu-concours de Swisslos Loterie Intercantonale à l'occasion duquel il est possible de participer, sans obligation d'achat, à quatre tirages au sort sous forme électronique entre le 6.06.2024 et le 12.07.2024. Pour chaque tirage au sort, 25 crédits de pari de 100 CHF chacun, d'une valeur totale de 2 500 CHF, seront tirés au sort. Les crédits de pari doivent être activés et utilisés avant le 31.08.2024.

CONDITIONS À LA PARTICIPATION

- 2. Toutes les personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant dans le territoire de Swisslos (cantons AI, AG, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, TG, UR, ZG, ZH et principauté du Liechtenstein) sont autorisées à participer.
- 3. La participation au concours est limitée à une participation par personne.
- 4. Les collaborateurs de Swisslos, les collaborateurs des agences en charge du concours, resp. des sociétés partenaires et les membres de leur famille vivant au sein du même ménage ne sont pas autorisés à participer.
- 5. Les participations par le biais d'adresses temporaires ou fictives, de copies, services d'enregistrement ou autres sont interdites sous réserve de poursuite.

PARTICIPATION

- 6. Pour participer au concours, le participant doit avoir résolu la question du concours. En outre l'adresse électronique (e-mail) doit avoir été confirmée.
- 7. Toute participation validée, conformément au point 6, conduit automatiquement à une participation au tirage au sort des prix mis en jeu. Toute personne tirée au sort lors d'un tirage au sort est exclue des autres tirages au sort.

MÉCANISME

8. La participation au tirage au sort n'est possible qu'en ligne. Pour participer au tirage au sort, il faut il est nécessaire de s'inscrire sur la landing page en indiquant son prénom, son nom, son adresse e-mail et son code postal. Les conditions de participation doivent être acceptées.

PRIX MIS EN JEU

9. Les prix suivants sont à gagner :

Seite 1 von 3 05.06.2024



Quan- tité	Date du tirage au sort	Description des prix (en crédits de paris)	Valeur totale (en crédits de paris)
1	Tirage au sort 17.06.2024	25 x 100 francs	2500 francs
1	Tirage au sort 20.06.2024	25 x 100 francs	2500 francs
1	Tirage au sort 24.06.2024	25 x 100 francs	2500 francs
1	Tirage au sort 12.07.2024	25 x 100 francs	2500 francs

- 10. Un montant maximum de 100 francs de crédit de pari est remis par personne.
- 11. Les prix seront tirés au sort parmi toutes les personnes autorisées à participer. Les gagnants seront informés par e-mail dans les deux (2) jours ouvrables suivant les jours de tirage au sort susmentionnés.
- 12. La responsabilité de l'organisation du concours incombe à Swisslos. Toutes les décisions concernant le déroulement du tirage au sort sont prises en concertation entre les représentants de Swisslos présents. Les décisions et les résultats du tirage au sort sont définitifs.

DIVERS

- 13. Tout participant qui contrevient et/ou manipule les présentes conditions de participation est passible d'exclusion du concours. Si les conditions à une exclusion sont réunies, il peut être demandé une révision du classement, le retrait du prix (même rétroactivement) ou le remboursement/le renvoi des gains dont le paiement ou la livraison a déjà été fait(e).
- 14. Organisatrice, Swisslos et les agences et partenaires chargés de l'organisation du concours sont autorisés à arrêter, interrompre ou suspendre le concours si son parfait déroulement n'est pas garanti, notamment en cas de panne de hardware ou software, erreurs de programmation, virus informatiques ou intrusion de tiers non habilités, de problèmes mécaniques, techniques ou légaux.
- 15. Swisslos veille à ce que le concours soit accessible par le plus grand nombre de navigateurs web. La participation au jeu ne peut être garantie si la version du navigateur web n'est plus prise en charge.
- 16. Aucun dédommagement n'est dû s'il est impossible d'envoyer les messages électroniques aux gagnants (ex. en cas de problème technique).
- 17. En participant au concours, le participant accepte les présentes conditions de participation et la publicité liée à un gain éventuel et notamment que ses nom et adresse soient publiés sur le site de Swisslos (www.swisslos.ch) ou dans d'autres médias.

En cas d'erreur de publication, seuls les résultats du tirage au sort font foi dans le cadre du droit au gain et non les données erronées publiées.



Le participant accepte que Swisslos lui envoie des propositions relatives aux loteries et paris. Les données ne sont pas transmises à des tiers. Cette autorisation peut être révoquée à tout moment sur simple désinscription.

- 18. Le concours ne donnera lieu à aucune correspondance. La voie judiciaire est exclue.
- 19. Les présentes conditions de participation complètent les conditions de participation règlementant la participation via la plateforme internet de Swisslos Loterie Intercantonale.
- 20. En cas de divergences entre la version en langue française, italienne ou anglaise de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.
- 21. Ces conditions de participation sont valables à partir du 05.06.2024